

Dans la poursuite de ses recherches Lord Goderich a profité de l'assistance du Procureur et du Solliciteur-Général de Sa Majesté, qui ont dévoué beaucoup de temps et de travail à ce sujet.

Après une investigation des plus soignées Lord Goderich a senti qu'il était de son devoir d'aviser Sa Majesté de confirmer la suspension de M. Stuart, et il a plu à Sa Majesté d'ordonner qu'il fut préparé une Commission nommant une autre personne pour remplir l'office de Procureur-Général du Bas-Canada.

Je suis,

Monsieur,

Votre très-obéissant serviteur,

(Signé,) HOWICK.

D. B. Viger, Ecuyer.

(Copie.)

MILORD,

J'ai reçu hier au soir, votre Lettre datée du même jour, par laquelle je suis informé, d'après les instructions de Lord Vicomte Goderich, qu'à la suite de l'examen laborieux et des démarches dont Sa Seigneurie daigne me faire part, Sa Seigneurie a cru devoir donner à Sa Majesté, comme son avis, que la suspension de M. Stuart fut confirmée; et qu'il avait plu à Sa Majesté d'ordonner qu'on préparât une Commission nommant une autre personne pour remplir les fonctions de Procureur-Général du Bas-Canada.

Vous voudrez bien, Milord, vous charger de prier Sa Seigneurie de vouloir bien agréer avec l'assurance de mon profond respect, mes remerciemens de cette importante communication que je vais faire parvenir à l'Assemblée au plutôt possible.

Je vous prie de recevoir l'assurance du respect avec lequel,

J'ai l'honneur d'être

Votre très-humble et
obéissant serviteur,

(Signé,) D. B. VIGER.

London Coffee House,
Ludgate Hill, 20 Novembre 1832.

Lord Howick,
Sous-Secrétaire d'Etat pour les Colonies, &c. &c. &c.